

Zeitschrift: Domaine public

Herausgeber: Domaine public

Band: - (1965)

Heft: 33

Artikel: Nestlé en monokini

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-1028964>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 20.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Domaine public

33

Bi-mensuel romand
N° 33 27 mai 1965

Rédacteur responsable : André Gavillet

Le numéro : 70 centimes

Abonnement pour 20 numéros :

Pour la Suisse : 12 francs
Pour l'étranger : 15 francs

Changement d'adresse : 50 centimes

Administration, rédaction :

Lausanne, Case Chauderon 142

Chèque postal 10-155 27

Imprimerie Raymond Fawer S. A., Lausanne

Les articles de ce numéro
ont été discutés ou rédigés par :

Gaston Cherpillod

Ruth Dreifuss

André Gavillet

Marx Lévy

Jean-Jacques Leu

Serge Maret

Christian Ogay

C.-F. Pochon

Pierre Pradervand

Le N° 34 sortira de presse le jeudi 10 juin 1965

Les effectifs de l'Union syndicale en baisse

Au 31 décembre 1964, l'Union syndicale suisse comptait 450 682 membres. Par rapport à 1963, le recul est de 420 membres. Cela ne fait que du 0,09 %. Mais ce chiffre minime est pourtant inquiétant. Tout d'abord, en vertu du proverbe : qui n'avance, recule. Or, quand les 4/5 de la population active ne sont pas syndicalement organisés, tout piétinement est grave en soi.

D'autre part, lorsqu'on analyse de plus près l'évolution des effectifs de l.U.S.S., la situation apparaît assez inquiétante. En effet, les six fédérations qui groupent le personnel des administrations publiques ont vu leurs effectifs augmenter de 2174 membres ; notamment : cheminots (+ 181) ; services publics (+ 864) ; Union P.T.T. (+ 821) ; fonctionnaires des télégraphes et téléphones (+ 321) ; fonctionnaires postaux (+ 16). Qu'en remarque en passant la multiplicité peu rationnelle des fédérations P.T.T. L'augmentation des fédérations des services publics (à l'exception des douanes qui perdent 29 membres) signifie que le recul est d'autant plus marqué dans les syndicats du secteur privé. Voyons plus en détails !

Dans le secteur privé, seules les fédérations des arts graphiques progressent ; du moins les lithographes et les typographes ; en revanche, les cartonniers et les relieurs sont en perte. Si l'on met à part les arts graphiques, on enregistre une perte de 2758 membres pour les autres syndicats. C'est énorme.

En voici le décompte :

Personnel du textile et chimie : — 999 (— 5,1 %)

Ouvriers du bois et du bâtiment
(F.O.B.B.) — 946 (— 1 %)

Métallurgistes et horlogers
(F.O.M.H.) : — 672 (— 0,5 %)

Ouvriers du commerce, de l'alimentation
et des transports (F.C.T.A.) : — 103 (— 0,2 %)

La perte frappe donc durement les grandes centrales
qui donnent le ton au syndicalisme suisse.

L'explication première, c'est le recul de la main-d'œuvre indigène. Depuis 1960, le nombre des Suisses occupés dans les fabriques a diminué de 30 000, alors que le nombre des ouvriers étrangers travaillant en fabrique augmentait de 132 000.

Cet affaiblissement du syndicalisme ne saurait durer. Déjà la classe ouvrière ne peut qu'insuffisamment faire entendre sa voix dans les délibérations politiques ; les travailleurs étrangers ne votent pas. Au moins pouvait-on espérer que, par l'intermédiaire des syndicats, l'ensemble des travailleurs serait entendu. Mais il devient, chiffres en main, difficile de s'accrocher à cette illusion.

Nous avions suggéré dans « Domaine Public » que l'affiliation des travailleurs étrangers aux syndicats devrait être rendue obligatoire, ou du moins encouragée soit par les pouvoirs publics soit par le patronat. L'idée a eu un certain écho, puis tout a été brouillé par l'agitation qui a accompagné le vote des arrêtés conjoncturels et par la démagogie xénophobe : on allait réduire les effectifs étrangers à 500 000 en quelques années, et ainsi tout serait résolu.

Aujourd'hui, de manière plus réaliste, il doit être possible de mettre à nouveau au premier plan la lutte pour la syndicalisation des travailleurs étrangers. Précisons bien qu'il ne saurait être question de prélever sur eux une sorte d'impôt syndical qui irait grossir la caisse des fédérations centrales. Les cotisations des travailleurs étrangers devraient sous forme de services rendus, leur être restituées pour une bonne part. Ainsi les syndicats auraient les moyens de former des cadres étrangers, des militants syndicalistes, bref de préparer l'intégration de ces travailleurs. Car même si l'on n'en gardait que 500 000, encore faudrait-il les assimiler. S'y prépare-t-on ?

L'assimilation doit commencer sur les lieux de travail. Nous souhaitons vivement que les dirigeants des syndicats ne cachent pas les signes de l'affaiblissement de leurs fédérations, mais qu'au contraire ils les fassent largement connaître pour exiger des mesures propres à redresser la situation.

Nestlé en monokini

Le lecteur qui croirait que nous sacrifions au style accrocheur, afin de rendre sexy d'ingrats sujets économiques, ignore que ce monokini-là est une image de M. Th. Waldesbühl, qui avec M. R. S. Worth, partage le titre de directeur général de la maison Nestlé. Il salua les journalistes, à Zoug, le 7 mai 1965, et commenta en ces termes le fait que Nestlé, pour la première fois, donnait des renseignements sur sa gestion :

« Chers amis,

» Vos articles sur Nestlé ne correspondent pas fidèlement à chacune de nos opérations. Pourtant tous renforcent l'idée que nous nous portons bien et je vous remercie ici sincèrement, de donner de nous de si bonnes nouvelles. Depuis peu, vous affirmez aussi que nous vous plaisons plus qu'autrefois. C'est d'ailleurs surprenant. Car la femme qui livre ses secrets perd son charme, et nous avons, Dieu le sait, tant livré de nous qu'il ne reste plus, pour nous protéger, que le monokini d'une absence de bilan consolidé ! Vous pourriez certes nous faire remarquer, ce que lord Mankroft, Anglais et conservateur, disait en comparant les statistiques aux bikinis : « Ce que vous montrez est affolant, mais ce que vous cachez est essentiel. » Le charme s'en est pourtant allé, et nous vous serions reconnaissants si vous ne dépréciiez pas de surcroît le monokini qui est son dernier attribut. Vous avez, Messieurs, à faire preuve aussi d'un peu d'imagination ! etc., etc... »

Ach so ! Qui l'eût cru ? Mais que révèle le striptease de Nestlé qui, pour la première fois, a dévoilé son chiffre d'affaires ?

Deux pages bleues

Le traditionnel rapport de gestion du Conseil d'administration avec photos en couleurs de laboratoires,

de microscopes, de chimistes en blouses blanches, de la fabrique de Hammerfest toutes fenêtres allumées dans la nuit polaire, sans compter la grande planche illustrée groupant tous les produits de la maison, ce traditionnel rapport s'agrémente, cette fois-ci, de deux pages imprimées sur fond gris bleu. Là, les renseignements inédits.

D'abord le chiffre d'affaires : 6,330 milliards. Les commentateurs ont fait remarquer qu'il était de 2 milliards inférieur aux estimations du magazine « Fortune ». Ce n'est pourtant pas une surprise. En nous appuyant sur une estimation de la banque Lombard, calculée pour 1962, nous donnions dans notre numéro 27, un chiffre probable de 5,8 milliards en 1963. Rétroactivement, Nestlé révèle pour 1963 5,748 milliards ! Aussi est-ce à juste titre que nous avons pu écrire, en tenant compte des estimations de « Fortune » : « Deux milliards, telle est la dispersion de l'information pour une société privée dite d'intérêt public. »

Le chiffre de 6,330 milliards en 1964 pour un bénéfice de quelque 100 millions n'a pas, on le comprend, convaincu les actionnaires et les chroniqueurs financiers. En effet, le bénéfice net selon le compte de profits et pertes d'Unilac et de Nestlé est de 105 millions, ce qui, par rapport au chiffre d'affaires, donne un rendement de 1,7 %. Comment peut-il être si bas quand des sociétés concurrentes ont un rendement de : Hershey Chocolat 11 %, General Foods 6,5 %, Corn Products 5,9 %, Suchard (selon des estimations) 4,5 %.

C'est à un assaut de questions semblables, posées par des actionnaires, M. Fiez, le professeur Hug, que M. Petitpierre répondit de la manière la plus embarrassée à la dernière assemblée. Car même en tenant

(Suite page 4)

Un livre d'art et de pensée

Jean Starobinski est un critique avisé de la civilisation du XVIII^e siècle. Familiar de Diderot, de Montesquieu, il a écrit sur Rousseau un livre qui corrige la vision que jusqu'à lui on avait de Jean-Jacques : « La transparence et l'obstacle ». Il vient de consacrer à la sensibilité de l'époque une œuvre qui prête à réflexion et dont le contenu est caution du titre¹.

Un dieu boiteux

Le siècle des Lumières a tendu au Seigneur un croc-en-jambe. Mais il ne tombera pas seul : tous les grands féodaux furent entraînés dans sa chute — le Roi et l'Archevêque, la Loi comme le Gout. A vrai dire, le mauvais coup était dans l'air. Il y avait longtemps que les choses s'étaient gâtées entre l'homme et son créateur. On peut même dater la brouille : elle commence au XV^e. Avant les mots, ce sont les signes picturaux qui témoignent de la querelle : la perspective, on aurait tort de la définir comme « une ontologie de la visibilité² ». Elle traduit plutôt, en langage esthétique, une métaphysique du délaissement : l'homme cesse de reposer dans le sein du Seigneur. Avant la découverte de la perspective, la créature est dans les bras du créateur, l'univers coextensif à Dieu. Après, l'ordonnance des plans trahit une déchirure de l'Etre : le profane va grignoter le sacré, la solitude insidieusement préparer son règne. Starobinski nous le rappelle : (dès lors) « le tableau s'offre à une conscience singulière, à un spectateur privilégié, maître du point de vue à partir duquel s'organise l'espace pictural ». Galilée et Colomb, l'explorateur et le savant, découvrent un monde nouveau. Le peintre en fait tout autant. Passez-moi un exemple fameux : en inventant un nouvel espace plastique, Mantegna, avec son Christ mort, croit peut-être rendre hommage au Ressuscité : en réalité, il instaure un autre culte. Le lit funèbre sur lequel gît le Christ vaut la table de dissection : où est passé le fils de Dieu ? Cadavre dérisoire, Jésus a la taille de l'homme.

Au XVIII^e, Dieu tombé, l'homme renvoyé à soi-même rencontre le néant. Plus de guide : le jeune maître du monde doit apprendre à marcher. Apprentissage difficile. La preuve ? On invente alors la Raison, la Nature — ces deux bâquilles. Gardons-nous d'en

rire : l'individu claudicant, en même temps qu'il va, fait à la liberté faire ses premiers pas.

Au delà du rationnel : le signifiant

De Starobinski je ne dirai pas qu'il analyse le XVIII^e. Sa prospection s'apparente à la démarche poétique : il ne dissèque pas, il donne à voir. La critique dès lors devient recréatrice. Après Sartre et Bachelard, il fonde en raison l'esthétique. Ce n'est pas lui qui se satisfait de déduire le beau de catégories intemporelles. Pas davantage il ne traite l'art comme une écumé de l'histoire. Il ne se perd ni dans l'abstraction platonicienne ni dans les schémas marxistes. Economie, psychologie, ethnographie et sémantique, les sciences humaines le servent à merveille. D'élu-cubration subjective la critique se mue en étude des signes : construction architecturale ou romanesque, mode vestimentaire ou poétique, tout ce qui vient de l'homme manifeste tout l'homme. Starobinski le prouve avec éclat. Qu'est-ce qu'un sans-culotte ? Un individu qui dépouille le vêtement de sa fonction esthétique pour ne lui concéder qu'un rôle utilitaire. Mais ce choix exclusif de l'ustensilisme promeut une étoffe à la dignité de symbole : la culotte enferme dans ses canons la morale et le goût de l'Ancien Régime. Comment juger l'expression décorative qui précède le rococo ? Baptisé par Starobinski baroque jubilant, ce style révèle un moment de l'histoire architecturale où le langage se dégrade en rhétorique³. A la sobre parole du moyen âge succède l'ivresse verbale d'un temps où Dieu n'est plus guère où de ses créatures : en étourdisant le fidèle, peut-être parviendra-t-on à l'éduquer. Le merveilleux coïncide avec le divin. Les vérités qu'annonce l'Eglise sont habillées de la même façon que les contes de ma mère l'Oye.

L'ouvrage de Starobinski a de grands mérites : vision matérialiste neuve, sérieux de la méthode scientifique, vivacité de l'écriture, tout conspire à en faire un de nos maîtres livres.

Cherpillod.

¹ L'invention de la liberté : Jean Starobinski, chez Skira.

² Boutade sartrienne (in Situations IV).

³ Du moins dans la profusion des éléments décoratifs.

Du minium sur le nez de Calvin

Les lecteurs de D. P. auront sans doute lu dans les quotidiens comment le mur des Réformateurs, à Genève, fut souillé par du minium versé de nuit sur les statues. Acte absurde, le huitième du genre. Il a soulevé une réprobation unanime. Il s'agit d'ailleurs probablement de l'exploit d'un déséquilibré.

Dans la semaine suivante, le Consistoire de l'Eglise protestante du Canton de Genève a organisé une manifestation silencieuse devant le mur pour protester contre l'insuffisante protection dont est entouré l'édifice ; elle rassembla une foule considérable où l'on remarquait de nombreux dignitaires ecclésiastiques et universitaires.

Deux remarques à ce sujet.

D'un Genevois, protestant, qui en parle de l'intérieur : Enfin une cause digne d'émouvoir le cœur des Genevois de tradition, enfin un soubresaut de juste indignation : le nez de Calvin est rouge. Quand il songe à l'ampleur de la misère mondiale qui s'aggrave, à l'horreur des guerres coloniales, aux bombardements de populations innocentes, à la torture, à toutes les formes du mépris de l'homme, le chrétien peut-il trouver quelque quiétude s'il donne tout son sens au verset de Matthieu : « Toutes les fois que vous avez fait ces choses à l'un de ces plus petits de mes frères, c'est à moi que vous les avez faites » ? Que pèsent en regard une sculpture et un maniaque ? Mais il faut, fétichiquement, pour que s'anime le Consistoire, qu'un déséquilibré jette un peu de minium sur la calotte d'un Calvin de pierre !

D'un Vaudois :

Il serait fâcheux que soient prises des mesures de précaution qui isolent le mur des Réformateurs. On a oublié peut-être que cette œuvre fit en 1906 l'objet d'un concours public pour commémorer le quarantième centenaire de la Réforme et de Calvin. Les projets furent jugés en 1908. Ce fut une belle bataille. En effet, la plupart donnaient dans l'allégorie, le style 1900. Dans ce genre-là, certains critiques cherchaient à imposer notamment un projet de Landoski, membre de l'Institut, dont on retrouve en France de nombreuses œuvres pompeuses.

Le projet retenu fut celui du sculpteur Casimir Raymond et de l'architecte Laverrière. Par sa sobriété, il était en avance sur le goût de l'époque : aussi a-t-il résisté à l'épreuve du temps. Mais l'originalité unique du projet Raymond - Laverrière fut d'appuyer directement contre le mur le monument. Si l'on voulait aujourd'hui, en rehaussant le parapet, ou par tout autre moyen, rendre les statues inaccessibles à celui qui passe sur les Bastions, on méconnaîtrait l'esprit même de l'œuvre. Qu'on se contente d'une discrète surveillance !

Un vin historique

Réception à Lutry du nouveau président du Grand Conseil vaudois, M. Coderey, né en 1905. M. Anken, chef de service de l'enseignement supérieur, le félicite au nom d'une confrérie viticole. Il lui offre une coupe pleine d'un vin au millésime de 1905, en lui rappelant notre histoire vécue : « Buvez, dit-il, ce vin qui a vu trois Fêtes des Vignerons... et deux guerres mondiales. » Personne n'a bronché.

Nestlé (suite)

compte des revenus nets encaissés (177 millions plus 24 millions réinvestis), on n'arrive tout juste qu'à un petit 3 %.

On comprend la gêne de M. Petitpierre, car de deux choses l'une. Ou les chiffres ne cachent rien, mais alors la gestion de Nestlé serait moins efficiente que celle de ses concurrents ; ou ils ne disent pas tout. Nous ferons à la maison Nestlé l'honneur de choisir la deuxième hypothèse.

Et le fisc ?

Ceux qui voudraient comparer le monokini de Nestlé aux rapports des sociétés américaines devraient se procurer le rapport du numéro un de l'économie mondiale : la General Motors. Des graphiques clairs montrent la part consacrée aux impôts aux Etats-Unis et à l'étranger par rapport au bénéfice net : **le revenu net et les impôts sont à peu près équivalents**. Quand Nestlé publia-t-il lui aussi pour l'opinion publique ces chiffres-là ? Aux Etats-Unis, selon le « Revenu Act » de 1964, la provision pour impôts est basée sur un taux de 50 %. En appliquant le même taux à la holding suisse, Nestlé devrait certainement payer des impôts de 4 à 5 fois supérieurs, pour le moins. Mais même sur la base de la législation existante qui a été faite sur mesure pour la holding (suppression de tout impôt cantonal sur le bénéfice), on constate que la holding cherche encore à éviter l'impôt. Seules les réserves apparentes sont imposées. Elles n'augmentent conséquemment que peu, alors que les provisions (la différence entre réserve et provision est bien tenue) sont considérables. A quand la clarté fiscale ?

Il est significatif de remarquer que ce serait une belle victoire de la gauche que d'imposer en Suisse aux grandes entreprises les règles fiscales qui sont celles des Etats-Unis.

N.-B. — En remplacement de M. Perrochet, c'est M. F. von Schulthess, grand industriel de la soie et président de la société d'assurance Helvetia (assurance-vie et assurance-accidents) qui a été nommé membre du Conseil d'administration.

Toujours les 200 familles. Mais remarquons que de plus en plus le Conseil d'administration est réservé aux tenants du grand capitalisme suisse et que l'entreprise perd son caractère romand et vaudois. Les deux dernières élections furent celles de M. Obrecht (Soleure) et Schulthess (Cham).

En forêt, allumez votre cigarette avec une roquette !

Avez-vous lu, dans la presse, les communiqués sur les incendies de forêts provoqués par des exercices militaires, dans la seule semaine du 10 au 17 mai ? La « National Zeitung » en a dressé le bilan ; il mérite d'être mis en regard des avertissements que multiplient communiqués radiophoniques et écrits.

Lundi. — Exercice de tir au tube lance-roquettes dans le secteur du Simplon. L'herbe sèche prend feu. On poursuit le tir dans ce décor plus réaliste. 16 h. 30, l'incendie prend des proportions sérieuses. L'alarme n'est donnée à Brigue qu'à 18 heures. Une dizaine d'hectares de forêts de la commune bourgeoisiale de Ganter sont plus ou moins sérieusement endommagées.

Mardi. — Exercice de maniement d'explosifs par l'école de grenadiers de Losone. Feu de forêt qui s'étend jusqu'à Arcegno. Il fallut faire appel aux moto-pompes de Locarno.

Mercredi. — Tirs de tanks dans la vallée de Grono, avec balles traçantes. Il fallut mobiliser les pompiers de Bellinzona et de Giubiasco.

Devant l'émotion publique, le Département militaire a enfin pris des mesures énergiques.